

LIVRET D'ACCUEIL

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE « LES TILLEULS »

2024/2025



Ecole élémentaire Les Tilleuls

16, rue Maurice Fricotté

78 970 Mézières-sur-Seine

Tél : 01 30 95 61 88

Mail : 0781479j@ac-versailles.fr

Blog d'informations à consulter :

<http://blog.ac-versailles.fr/infoslestilleuls/index.php/>



Chers parents,

Votre enfant est accueilli au sein de notre établissement et nous lui souhaitons la bienvenue.

Ce livret vous permettra de trouver un ensemble de renseignements pratiques et des informations sur le mode de fonctionnement de l'école.

L'ensemble de l'équipe enseignante et les représentants de parents d'élèves (joignables à l'adresse mail suivante : parents.lestilleuls78970@gmail.com) se tiennent à votre disposition pour plus d'informations.

L'école élémentaire comporte deux bâtiments de plein pied : un bâtiment principal comportant 6 classes et un préau ainsi qu'un bâtiment annexe avec 2 classes et un préau. Les deux bâtiments sont séparés par la rue. La rue est fermée aux heures d'ouverture de la grille avec la présence d'un garde barrière.

A.Présentation de l'école

L'école élémentaire Les Tilleuls, à la rentrée 2023, comptait environ 170 élèves répartis en 7 classes. Le prévisionnel de rentrée 2024 est d'environ 160 élèves.

La Directrice est Mme Bonneau-Morin. (Le jour de décharge sera communiqué à la rentrée). C'est sur ce jour que la directrice organise les réunions qui concernent vos enfants.

B Les horaires

Lundi-Mardi- Jeudi- Vendredi : 8h30- 11h30

Ouverture des portes à 8h20.

Lundi-Mardi- Jeudi-vendredi : 13h30-16h30

Ouverture des portes à 13h20.

(Ces horaires peuvent éventuellement être modifiés en cas d'application de protocoles sanitaires, tout changement fera l'objet d'une communication via le blog d'informations)

En dehors de ces horaires, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'école

En cas de **retard**, les enfants doivent être présentés aux heures de récréation (entre 9h45 et 10h10 / entre 14h45 et 15h10 pour le bâtiment principal, à 10h00 / à 15h pour l'annexe) sauf exception (rdv médicaux/ enseignant prévenu à l'avance).

C. Absences/ Maladies :

Tout parent inscrivant son enfant à l'école **s'engage à ce qu'il suive une scolarité régulière, respectueuse du calendrier des congés nationaux.**

Lorsque l'enfant est absent, il faut prévenir la Directrice dans les plus brefs délais, par téléphone (message sur le répondeur) ou par écrit (mail : 0781479j@ac-versailles.fr).

Au retour, l'absence de l'enfant doit être **justifiée** dans le cahier de liaison et le motif invoqué doit faire partie des excuses légitimes (cf. code de l'éducation).

Aucun médicament n'est délivré à l'école, même sur présentation d'une ordonnance médicale, par contre, dans le cas d'un suivi particulier (exemple : asthme, diabète...) un protocole doit être mis en place : **PAI**.

Pour se faire, il faut contacter le médecin scolaire.

CMS bassin Mantes la Jolie Les mureaux

1 rue Frédéric Chopin

78 200 Mantes La Jolie

01 30 22 27 48

cms.lesmureaux@ac-versailles.fr

Un enfant fiévreux ne doit pas fréquenter l'école.

Regardez souvent la tête de l'enfant (prévention des **poux**).

Prévenez immédiatement l'école pour toute maladie contagieuse ou à déclaration obligatoire (un certificat médical est exigé pour la reprise de la vie en collectivité) : coqueluche, diphtérie, dysenterie amibienne ou bacillaire, gale, hépatite A, scarlatine, méningite à méningocoque, oreillons, poliomyélite, rougeole, syndrome grippal épidémique, teignes, tuberculose respiratoire.

Veuillez nous **informer par écrit (mail de l'école ou de l'enseignant)** de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone (domicile, travail, portable).

EN CAS D'URGENCE, NOUS DEVONS POUVOIR VOUS JOINDRE LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.

D. Coopérative scolaire

La coopérative participe aux financements de sorties, matériels utilisés dans le cadre de projets, à l'achat de jeux, de livres, d'abonnements...

Chaque famille est sollicitée, la cotisation est facultative et le montant du don est laissé à son appréciation. (La participation à la coopérative scolaire ne peut pas faire l'objet d'un abattement fiscal).

Nous sommes adhérents de l'OCCE depuis septembre 2021.

E. L'assurance scolaire

L'assurance responsabilité civile est obligatoire et l'assurance individuelle accident l'est également pour le cycle savoir nager et les sorties à la journée.

Une attestation doit être fournie en début d'année.

F. Sorties et manifestations scolaires

Au cours de l'année, des sorties scolaires peuvent être organisées.

Elles sont financées grâce à la municipalité et à la coopérative scolaire.

Elles donnent à l'ensemble des enfants une ouverture sur le monde culturel, sportif... Elles ne peuvent se réaliser sans le concours d'adultes accompagnateurs.

Il peut y avoir des projets d'école (toute l'école participe) ou des projets de classe (qui ne concernent que certaines classes selon le projet des enseignants).

G. Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (R.A.S.E.D.)

Le RASED, Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés, est un dispositif ressource au service de tous les élèves, placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale de Circonscription. Les actions des personnels spécialisés du R.A.S.E.D. s'inscrivent en complémentarité de celles des enseignants. L'aide spécialisée apporte des solutions

ajustées aux difficultés repérées. Elle accroît ainsi les possibilités des équipes pédagogiques.

Les projets du Réseau s'articulent autour d'actions de :

- Prévention,
- Remédiation,
- Communication.

Le réseau d'Aides est constitué d'enseignants spécialisés à dominante pédagogique, d'une rééducatrice et d'une psychologue scolaire.

R.A.S.E.D. antenne d'Epône
Ecole élémentaire Madeleine Vernet,
Rue Montfort
78680 Epône

01.30.95.14.67

H. Les représentants des parents d'élèves

Les parents d'élèves sont regroupés en association. Vous pouvez les contacter à l'adresse mail suivante :

parents.lestilleuls78970@gmail.com

Ils sont élus pour une année scolaire, lors des élections des délégués de parents d'élèves, qui se déroulent en début d'année scolaire (mois d'octobre). Autant de postes que de classes sont à pourvoir. Il est possible de se présenter à ces élections, à condition d'avoir une liste d'au moins deux candidats.

Les élus sont présents lors des trois conseils d'école annuels et ils sont vos porte-paroles.

N'hésitez pas à les contacter dès à présent pour leur faire part de votre désir de candidature, ainsi que vos remarques et vos suggestions.

I. L'accueil périscolaire

Les familles intéressées doivent inscrire leur(s) enfant(s) sur le portail famille du site de la ville (<http://www.mezieres78.fr>) .

Possibilité d'inscrire l'enfant matin et/ou soir.

Les horaires :

L'accueil du matin : 7h00 à 8h20 au centre de loisirs.

L'accueil du soir : 16h30 à 19h00 au centre de loisirs.

L'étude

L'inscription se fait sur le portail famille.

Récréation et goûter de 16h30 à 17h00. Etude de 17h00 à 18h00.

A l'issue de l'étude les élèves sont rendus à leur famille à la grille de l'école.

Pour des raisons de sécurité : il est impératif de notifier par écrit à l'enseignant de l'enfant les modalités d'inscription choisies, plus les modifications.

La surveillance de ce service est assurée par les enseignants et des animateurs.

L'étude ne concerne pas les enfants de CP car c'est une étude surveillée et non dirigée.

Cantine :

L'enfant doit être inscrit en mairie.

La réservation doit se faire 3 jours avant la consommation des repas.

L'enfant peut être désinscrit selon les mêmes délais. En cas d'absence pour maladie de l'enfant, un certificat médical est à fournir au service enfance pour justifier la non facturation.

La surveillance est assurée par des agents municipaux de 11h30 à 13h20.

J. Le suivi des élèves

Réunion d'informations : Chaque enseignant organise une réunion en début d'année, votre participation est vivement souhaitée. Toutes les informations concernant l'enseignement et la vie scolaire vous seront données. Nous répondrons également à vos questions. C'est un moment important pour le suivi de votre enfant. Les enseignants vous informeront des dates.

Vous pouvez rencontrer les enseignants (soit à votre demande soit à leur) pour échanger sur la scolarité de votre enfant à tout moment dans l'année. La demande se fait par mail ou via le cahier de liaison.

APC : Les Activités Pédagogiques Complémentaires Les élèves qui rencontreraient des difficultés peuvent bénéficier des APC.

L'enseignant informe alors la famille et lui demande son autorisation afin que l'enfant puisse y participer. (Les APC ont lieu soit de 16h30 à 17h soit de 11h30 à 12h selon les enseignants)

Les livrets : Le livret scolaire unique (LSU) seront consultables en ligne à la fin de chaque semestre. Vous y trouverez un repère quant aux compétences travaillées et une appréciation de l'enseignant. Le LSU en ligne permet que vous ayez accès à tous les LSU des années précédentes.

Des codes d'accès vous seront donnés. **Conservez les**, ils seront valables toute la scolarité de votre enfant.

Vous avez des questions

Pensez à noter toutes les questions auxquelles nous n'aurions pas répondu : une réunion d'informations aux familles sera proposée à la rentrée.

Bonne année scolaire à tous !

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Vendredi 30 août 2024		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 2 septembre 2024		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 19 octobre 2024 Reprise des cours : lundi 4 novembre 2024		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 21 décembre 2024 Reprise des cours : lundi 6 janvier 2025		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 22 février 2025 Reprise des cours : lundi 10 mars 2025	Fin des cours : samedi 8 février 2025 Reprise des cours : lundi 24 février 2025	Fin des cours : samedi 15 février 2025 Reprise des cours : lundi 3 mars 2025
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 19 avril 2025 Reprise des cours : lundi 5 mai 2025	Fin des cours : samedi 5 avril 2025 Reprise des cours : mardi 22 avril 2025	Fin des cours : samedi 12 avril 2025 Reprise des cours : lundi 28 avril 2025
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 5 juillet 2025		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours. Les classes vaqueront le vendredi 30 mai 2025 et le samedi 31 mai 2025.



MENJ - Décembre 2022

Les élèves, tenus à l'assiduité scolaire, doivent partir durant les périodes de congés indiquées ci-dessus.